



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 008 /AONO/CY/CIPM/2026 du 23 JUIN 2026. EN PROCEDURE
D'URGENCE. POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HANGAR DE
MARCHE ET DE BLOC LATRINES DANS LES LOCALITES DE MOMJEPOM ET MOPOUO PK
13 DANS LA COMMUNE DE YOKADOUMA

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (MINCOMMERCE) - Exercice
2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de Yokadouma Maitre d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de hangar de marché et de bloc latrines dans les localités de MOMJEPOM et MOPOUO PK 13 dans la commune de Yokadouma.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ❖ L'installation et le repli du chantier (transport sur le site du chantier de tous les matériaux, équipements, matériels et outillages nécessaires à l'exécution des travaux, baraque de chantier, base vie pour le logement et toute la logistique nécessaire au personnel travaillant sur le site, etc.), implantation des ouvrages ;
- ❖ Le gros œuvre (fouilles, terrassements, fondations et ossature en béton armé, maçonneries, chapes et enduits, charpente, couverture et étanchéité, etc.) toutes sujétions comprises ;
- ❖ Le second œuvre (peintures) toutes sujétions comprises.
- ❖ Les VRD (Voies et Réseaux Divers comprenant les caniveaux en béton armé, le dallage des alentours du bâtiment).

3- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine des travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (MINCOMMERCE), Exercice 2026.

5- MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cet Appel d'offres est **hors ligne**

6- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage aux heures ouvrables à la Mairie de Yokadouma (SIGAMP : Tél : 67035 76 75/ 696 64 24 60) dès publication du présent avis d'appel d'offres.

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du dossier peut être obtenu à la Mairie de Yokadouma (SIGAMP: BP 670 35 76 75/ 696 64 24 60) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de **Cinquante mille (50 000) Francs CFA**, payable à la recette municipale de Yokadouma sur présentation de la quittance.

8- COÛT PRÉVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de :

N° Lot	Désignation et Localisation	Cout prévisionnel des travaux (Francs CFA TTC)
1	Exécution des travaux de construction de hangar de marche et d'un bloc de 04 (quatre) latrines dans la localité de MOMJEPOM dans la commune de Yokadouma.	35 000 000
2	Exécution des travaux de construction de hangar de marche dans la localité de MOPOUO PK 13 dans la commune de Yokadouma.	26 000 000

9- CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances ou compagnies d'assurances du montant prévisionnel soit :

- **Trois cent cinquante mille (350 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances par le lot n° 1 ;
- **Deux cent cinquante mille (260 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances par le lot n° 2 ;

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de Yokadouma (SIGAMP) au plus tard le **15 JUL 2026** à 13 heures précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **009** /AONO/CY/SG/CIPM/2026 du **23 JUIN 2026**, EN PROCEDURE D'URGENT.

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HANGAR DE MARCHE ET DE BLOC LATRINES DANS LES LOCALITES DE MOMJEPOM ET MOPOUO PK 13 DANS LA COMMUNE DE YOKADOUMA. Lot n°

Localité de
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

11- OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres se fera à la salle des actes de la Mairie de Yokadouma, le **15 JUL 2026** à **14 00 heures** précises par la Commission interne de passation des

Marchés, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de l'Appel d'offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des cotations fixée dans le Dossier de l'Appel d'Offres.

12- RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans l'Appel d'Offres ou offres uniquement en

copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions l'Appel d'Offres sera déclaré irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de l'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment :

- a. De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- b. De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- c. Absence de la capacité financier
- d. Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- e. De n'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification ;
- f. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- g. De l'absence de l'attestation de catégorisation de catégorie D ou supérieure (C,B ou A) dans le sous-secteur BTP « Bâtiments et Equipements collectifs »;
- h. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- i. De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- j. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- k. Des Entreprises figurants dans la liste des prestataires établie par le Ministre des Marchés Publics, ayant abandonné les Marchés durant les trois dernières années ou celles ayant des Marchés des exercices antérieurs.

B. Critères essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- A. Présentation des offres.....05 éléments
- B. La méthodologie d'exécution des travaux06 éléments
- C. Les preuves d'acceptation des conditions du Marché.....02 éléments
- D. Les commentaires sur le CCAP et CCTP02 éléments
- E. La charte d'intégrité01 élément
- F. La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales...01 élément
- G. L'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années....01 élément
- E. Attestation de catégorisation à la catégorie D ou supérieure (C, B ou A) dans le sous-secteur BTP « Bâtiments et Equipements collectif ».....01 élément

N.B :

- Les Offres administratives dont le cautionnement sera produit sans le récépissé de consignations délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), la formalité de timbrage et à la mention manuscrite de l'Etablissement financier émetteur, seront rejetées ;

- Dans le cadre de l'examen des offres du présent Appel d'Offres, les dossiers des entreprises catégorisés, seront exempts de présenter dans leurs offres techniques, les pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège.

14- DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution est de **Trois (03) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatif aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

15- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont subdivisés en tranches et/ou en lots ci-après définis :

- **Lot n° 01** : Exécution des travaux de construction de hangar de marché et d'un bloc de 06 (six) compartiments dans la localité de **MOMJEPOM** dans la commune de Yokadouma.
- **Lot n° 02** : Exécution des travaux de construction de hangar de marché et d'un bloc de 06 (six) compartiments dans la localité de **MOPOUO PK 13** dans la commune de Yokadouma.

16- ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

N.B Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots et peut être attributaire des deux (02) lots.

17- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du SIGAMP de la Commune de Yokadouma aux numéros de téléphones : 679 14 35 71/696 64 24 60/670 35 76 75

19- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES